## RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT DU BUREAU

## 1351 (XIV). Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

- 1. Décide de rejeter la demande de l'Inde 1 tendant à inscrire à l'ordre du jour de sa quatorzième session ordinaire le point intitulé "Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies";
- 2. Décide de n'examiner, à sa quatorzième session ordinaire, aucune proposition tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à faire siéger les représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

803ème séance plénière, 22 septembre 1959.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document A/4139.